Les Pays-Bas dévoilent leurs mesures pour freiner l’immigration et annoncent qu’ils souhaitent se retirer de la politique européenne d’asile et de migration.

13/09/2024 à 22h49



> *"Nous prenons des mesures pour rendre les Pays-Bas aussi peu attrayants que possible pour les demandeurs d'asile. Et il n’y a pas de place ici pour quiconque abuse de notre hospitalité."* *pic.twitter.com/AXxwpzRYrD*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) September 13, 2024*

Les Pays-Bas ne peuvent pas gérer le nombre élevé de migrants. Les centres d’accueil pour demandeurs d’asile sont surpeuplés, les procédures sont trop longues et les coûts montent en flèche. En outre, l’afflux continu de demandeurs d’asile entraîne des problèmes dans les domaines du logement public, des soins de santé et de l’éducation.

Afin de reprendre le contrôle de la situation, ce gouvernement

met en place le régime d'asile le plus strict jamais vu, selon le programme gouvernemental publié aujourd'hui. En limitant les afflux, en procédant rapidement, en privilégiant le tac au tac envers ceux qui causent des nuisances, en renforçant le contrôle des frontières, en limitant les possibilités de voyage dans le cadre du regroupement familial et en mettant résolument l'accent sur le retour, les Pays-Bas doivent devenir un leader en Europe. en ce qui concerne les règles d'admission.

> *Ministre Faber (Asile et Migration) : « L'électeur a donné un ordre clair. La barre doit être changée et le débit doit être réduit immédiatement. Nous prenons des mesures pour rendre les Pays-Bas aussi peu attrayants que possible pour les demandeurs d'asile. Et il n'y a pas de place ici pour quiconque abuse de notre hospitalité. Je pars pour des Pays-Bas plus sûrs."*

Crise de l'asile

Le ministre de l'Asile et des Migrations et le Premier ministre activeront la loi d'urgence le plus rapidement possible. Le gouvernement peut par exemple déroger à la loi sur les étrangers. Les enfants majeurs ne peuvent plus voyager. Les nouveaux faits et circonstances liés aux demandes d'asile répétées sont évalués de manière plus rigoureuse. Il sera également possible de rejeter les demandeurs d'asile qui ne se présentent pas à une audience ou à un rendez-vous.

Avec une loi sur la crise de l'asile, le gouvernement retirera alors la loi sur la distribution, un gel des décisions sera imposé sur les demandes d'asile, l'accueil sera réduit et les personnes sans permis de séjour seront expulsées de force si nécessaire. Cela signifie que la situation dans la chaîne d'asile peut être réglée immédiatement en raison de l'afflux élevé.

Politique d’asile

La situation dans la chaîne de l’asile doit également être abordée de manière structurelle. Il y aura des conditions strictes concernant le regroupement familial et la définition la plus étroite possible de la famille nucléaire. Le regroupement familial n’est possible pour la grande majorité des demandeurs d’asile que si une personne dispose d’un espace de vie permanent, d’un revenu approprié et d’un statut de séjour depuis au moins 2 ans. Les premiers amendements à la loi seront soumis au Conseil d’État cet automne.

Les demandeurs d’asile ne recevront également plus automatiquement un permis d’asile pour une durée indéterminée après 5 ans. Cela signifie qu’ils doivent retourner dans leur pays d’origine dès qu’ils y sont en sécurité. La déclaration d’indésirabilité est élargie. Cela permet aux demandeurs d’asile qui commettent des délits d’être expulsés plus rapidement.

Ce gouvernement fera également savoir dès que possible à la Commission européenne que les Pays-Bas souhaitent se retirer de la politique européenne d’asile et de migration. Entre-temps, le ministre Faber travaille avec des pays européens partageant les mêmes idées et le contrôle aux frontières sera renforcé.

rijksoverheid.nl